

Yamina Benguigui accusée de mensonge sur sa déclaration de patrimoine : "il n'y a pas eu fraude" dit-elle

La (future ex) ministre de la Francophonie a démenti lundi soir dans un communiqué.

"Yamina Benguigui aurait bien menti sur sa déclaration de patrimoine" confirmait lundi Le Monde. "La Haute autorité pour la transparence de la vie publique la suspecte de défaut de déclaration de patrimoine ou d'omission d'une partie substantielle ou encore d'évaluation mensongère. Cela concerne une somme de 430 000 euros" écrivait le journal. Une accusation grave puisque si les faits sont avérés, la (future ex) ministre de la Francophonie risque 3 ans d'emprisonnement, 45 000 euros d'amende et l'interdiction des droits civiques pour un maximum de 10 ans.

En fin de journée, Yamina Benguigui est montée au créneau en démentant fermement. Pour elle, il n'y a ni "fraude", ni "enrichissement personnel". "Il n'y a ni fraude, de quelque nature que ce soit, ni enrichissement personnel : le patrimoine de Madame Benguigui est parfaitement connu et régulièrement déclaré auprès de l'administration fiscale" a signifié son avocate Me Martine Malinbaum, dans un communiqué transmis à l'AFP.

Le 14 mars, Marianne publiait une information selon laquelle la ministre de la Francophonie avait rendu une déclaration de patrimoine incomplète. S'étant engagée à publier son patrimoine à l'époque, elle avait joué le jeu et fait état de deux assurances-vie d'un montant de 200 000 euros, quelques comptes courants et une participation dans une société de production en France. Sauf qu'elle n'avait déclaré ni biens immobiliers, ni véhicules et aucun "biens mobiliers, immobiliers et comptes détenus à l'étranger". Marianne affirmait ensuite qu'elle aurait vendu fin janvier des actions détenues dans une société en Belgique, G2. Montant de l'opération : 430 000 euros. Une information qui se confirme aujourd'hui. Selon Le Monde,

Lundi après-midi, Anne Hidalgo a demandé à Yamina Benguigui, élue sur la liste socialiste du 10^e arrondissement de la capitale, de démissionner de son poste de conseillère municipale.